

Éditorial

Les sous et les dessous de la culture

Louise Carrière

Volume 10, numéro 4, juin-août 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/34105ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Carrière, L. (1991). Éditorial : les sous et les dessous de la culture. *Ciné-Bulles*, 10(4), 2-3.

Les sous et les dessous de la culture

par Louise Carrière

« Il n'est cependant pas exagéré d'affirmer que la Révolution Tranquille a été vidée de son contenu culturel par une classe d'affaires, laquelle ne voyait dans les 'joueurs de piano' — comme le disait déjà Duplessis — qu'un luxe inutile et même nuisible à la bonne marche des affaires, et qui a fait main basse sur l'État.

« Ainsi, les artistes et intellectuels québécois, depuis trente ans, font-ils face à un gouvernement censé supporter leurs actions destinées à assurer la survie et le développement de notre culture, mais doivent-ils réaliser, génération après génération, que les valeurs défendues par cet État nient les leurs et font considérer leurs tentatives comme insignifiantes, d'autant plus que le caractère nouveau riche de la bourgeoisie québécoise la pousse à rechercher une culture seyante aux yeux de ses répondants étrangers, et que notre culture, quand bien même ce serait la leur et malgré le dynamisme dont elle fait preuve en dépit des circonstances, ne saurait en aucun cas les concerner, à moins qu'elle n'ait l'air de venir d'ailleurs...

« Sur le plan de la politique culturelle, la Grande Noirceur n'a jamais fini. » (René-Daniel Dubois, Pour une politique... culturelle, Mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau par le Conseil québécois du théâtre, page 12)

A lors que commencent les années 90, le gouvernement québécois semble encore essoufflé par la course à obstacles dans laquelle il s'est jeté en décidant de prendre sa place dans le domaine cinématographique. Après avoir regardé courir son homologue canadien tout au long des années 60 et 70, et avoir poussé quelques sprints d'urgence (réforme de la censure, loi du cinéma, création de l'Institut québécois du cinéma), il s'est finalement joint au peloton cinématographique au début des années 80.

En 1981, multipliant les comités d'études, les consultations et les bilans, il s'est lancé, toutes voiles dehors, à l'assaut des privilèges des *majors*. Clément Richard, ministre québécois des Affaires culturelles s'était allié à Jack Lang, ministre français de la Culture, et tous deux faisaient figure d'archanges chargeant l'impétueux dragon. Mais l'animal, (la Motion Picture Export Association, dirigée par Jack Valenti), ne s'est pas laissé impressionner et, avec le soutien de Washington, a tout simplement menacé de couper l'approvisionnement de films américains au Québec. La réglementation de la loi 109 a donc été atténuée et l'obligation de verser 10 % des recettes des guichets à un éventuel fonds d'aide au cinéma québécois n'a jamais eu cours. Déroutés par ce voisin inexpugnable, plutôt que de sortir le calumet de paix, les gouvernements d'Ottawa et de Québec se sont engagés dans des guerres fratricides de pouvoir.

Téléfilm Canada prend les devants en amalgamant productions télévisuelles et cinématographiques, en investissant dans les entreprises les plus solides, et en occupant même une place dans le champ de la francophonie. Québec crée un nouveau partenaire, la Société générale des industries culturelles (SOGIC), et entreprend de grands projets d'adaptations d'œuvres littéraires et des séries comme *Lance et*

compte. En 1988, les voix s'accordent et tout le monde entonne le même refrain : compétitivité, réalisme, exportation internationale et rentabilité économique.

Afin de combler un retard évident le Québec commande une série d'études dans les domaines où il s'était avancé en terrain découvert. La culture industrielle devient le symbole de cette spécificité culturelle qu'il importe de moderniser. Fini le temps du macramé, des ligues mineures et des petites ambitions. Il s'agit de voir grand. On envoie d'importantes délégations au MIP, aux festivals d'envergure, on lorgne du côté des Oscars, des Césars, même si on doit se contenter des Génies. On se mobilise autour des grands dossiers : la francophonie, le doublage, l'économie du cinéma et de la production télévisuelle indépendante, le commerce des vidéocassettes, la performance des coproductions, la sortie des films de langue anglaise. Cela ne nous a pas menés très loin.

En 1991, la profession demeure partagée face aux axes de développement proposés par Téléfilm Canada et la SOGIC. L'organisme fédéral s'oriente vers la promotion des productions télévisuelles francophones d'envergure et du long métrage en anglais, alors que la SOGIC prône le soutien à la production télévisuelle indépendante et une politique de « survie » du cinéma francophone. En apparence, les priorités et les discours diffèrent, mais ils se basent sur des pratiques budgétaires, des démarches promotionnelles et des conceptions cinématographiques semblables.

Depuis plus de 15 ans, discours et politiques se succèdent *ad nauseam* en réaction aux événements ; dossier après dossier, crise après crise, le consensus ultime tourne autour d'une idéologie de survie. Le cinéma et la culture en général sont en péril, il faut les protéger. Pour y arriver, il suffit, croit-on, d'augmenter les budgets et de modifier les structures pour concentrer les pouvoirs et les ressources. C'est mettre la charrue devant les bœufs.

Car, quelle politique d'ensemble a-t-on mise de l'avant au Québec depuis 20 ans dans le secteur culturel, dans celui des communications ou celui de l'éducation ? Aucune ; on croit que la charrue doit rouler toute seule. Ce n'est pas l'actuel discours économiste qui fera contrepoids à ce manque de vision. Avec ou sans le Canada, le Québec doit réfléchir à un plan d'ensemble, ce qui exige le décloisonnement des plans de travail quinquennaux

et demande qu'on cesse d'improviser pour concevoir un projet de société qui englobe la vie culturelle.

À la défense des institutions fédérales et provinciales, il faut bien dire que le désordre actuel doit beaucoup aux changements qui ont transformé le paysage audiovisuel mondial, donnée qui explique en partie et accentue le retard pris par le Québec dans les dossiers reliés aux communications.

Ainsi, le Québec amorçait, en 1962, une réforme de la censure que l'on plaçait sous la responsabilité du Bureau de surveillance puis de l'actuelle Régie du cinéma. L'organisme continue toujours aujourd'hui d'effectuer le classement des films et d'énoncer les règles qui régissent les rapports films-spectateurs-salles. Or, la vidéocassette a complètement modifié les règles de consommation d'images du jeune public. La réglementation accuse donc du retard sur la réalité, un retard qu'on corrige tout juste dans le projet de loi 117.

Dans les années 80, on a soutenu les salles de cinéma indépendantes au moment où plusieurs d'entre elles fermaient parce qu'elle ne pouvaient s'offrir des rénovations trop onéreuses et que la clientèle se faisait rare. Alors qu'on se penche enfin sur le problème, le magnétoscope envahit les foyers québécois, permet tout, location et doublage à peu de frais, ce qui précipite le mouvement de fermeture des salles en régions.

Au moment où les compagnies se regroupent pour affronter les marchés étrangers, on réalise à quel point le marché français, principal allié historique du Québec, est réservé face à nos films de fiction et face à l'ensemble des films tournés en français au Québec. Par ailleurs, les autres pays francophones (antillais et africains surtout), à cause de leurs difficultés économiques, ne représentent pas le marché rentable dont rêvaient les exportateurs québécois.

On cherche à stimuler le sous-titrage ou le doublage des films étrangers en français pendant que, dans nombre de clubs vidéo, on retrouve majoritairement des films en anglais. Rares y sont les films français d'avant les années 80 et les classiques du cinéma international y viennent directement des États-Unis ou passent de la France aux États-Unis. On retrouve donc au Québec de vieux films français en version doublée ou sous-titrée en anglais.

On parle beaucoup du patrimoine cinématographique québécois. On organise bon nombre de rétros-

pectives à l'étranger, ce qui est fort bien, mais peut-on voir ces mêmes films au Québec ? Où peut-on les louer ? Les tablettes des clubs vidéo ne plient pas encore sous le poids des vidéocassettes des succès québécois...

La transformation du paysage audiovisuel est également due, on le sait, à l'affaiblissement du cinéma au profit de la télévision. On renvoie dos à dos, d'un côté les fabricants d'images et les consommateurs, de l'autre les artisans et les cinéphiles. La hiérarchie des médias — disque, radio, vidéocassette, télévision, cinéma — relève d'une conception élitiste et masque le glissement progressif, dans tous les domaines du paysage québécois, du communautaire des années 60 à l'économique des années 80 et 90, autant dans les services sociaux et dans le système d'éducation que dans le domaine culturel. Cette peste industrielle est capable d'engloutir tous les espoirs et toutes les utopies puisque, sur le terrain économique et spécifiquement industriel, il n'y a pas de spécificité culturelle, canadienne ou québécoise. Ce ne sont ni la télévision, ni la vidéocassette, ni les nouvelles habitudes des jeunes Québécois qui font obstacle au cinéma au Québec ; c'est plutôt cette conception aplanissante de la culture qui ramène tout aux notions d'industrie et de consommation d'images et de sons. La hiérarchie des médias n'y change rien.

Aux jeunes qui s'éloignent, affirme-t-on, de plus en plus des salles et même du petit écran, que propose-t-on ? À une population qui vieillit, a-t-on autre chose à vendre qu'une culture de centres d'accueil et d'âge d'or calquée sur les années 40 ? Où sont les projets audiovisuels ? Où est la réflexion sur l'avenir culturel ? À la commission Bélanger-Campeau ? Dans les assemblées de cuisine de Keith Spicer ? Dans le groupe de travail de Roland Arpin ? Les gestionnaires — les interlocuteurs sont toujours des gestionnaires, rarement des penseurs, des philosophes, des artistes — les gestionnaires donc nous rétorqueront sûrement qu'on prépare une commission royale d'enquête sur les arts, un rapport sur la culture ou une enquête sur les communications. À moins que ce ne soit plutôt une commission d'étude bien de chez nous qui porte sur l'avenir de la nation québécoise, de sa culture et de spécificité après un éventuel référendum ? Quand cessera-t-on de croire que la culture est une étagère dont on juge la force au poids des dossiers qui y ramassent la poussière. Hélas, plus ça change plus c'est pareil... les discours sur la culture s'étirent et les idées rétrécissent. L'avenir également. ■

« [...] pour le bien de leur santé psychique collective, les Québécois et Québécoises doivent cesser de se leurrer à l'égard de leur culture :

1) Le Québec n'a jamais défini sa culture autrement que par des tautologies telle : ' La preuve qu'il y a réellement une culture québécoise, c'est qu'elle existe '.

2) Le Québec n'a jamais réalisé d'investissements massifs dans sa culture.

3) Le Québec s'est toujours fait accroire, au mépris des faits, que de tels investissements étaient une réalité.

4) Toute appartenance à une culture est un combat. Renoncer aux risques encourus du fait de l'appartenance à une culture, c'est renoncer à cette culture elle-même. »

(René-Daniel Dubois, Pour une politique... culturelle, Mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau par le Conseil québécois du théâtre, page 19)